

L'an deux mille vingt et le deux mars à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absente excusée : DUPUY Sandrine

Absente : GRAMOND Laure

Tout d'abord, Mr le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :

- La signature d'un bail avec la société LITCHE Jérôme, pour le local commercial de la boucherie.

Le conseil municipal accepte.

Le compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1) C.C.C.T. :

- Commission services techniques.
 - o Déchets de venaison. La Communauté de communes demande aux maires de prendre contact avec les Présidents d'associations de Chasse afin de faire le point avec eux sur l'utilisation des points de collecte. Pour Geaune il est implanté à Miramont Sensacq.
 - o Compte administratif 2019. Le résultat est plus positif qu'en 2018 ; des économies ont été réalisées un peu à tous les niveaux.
- Commission développement économique.
 - o Abattoir d'Hagetmau. La Communauté en ferait l'achat pour un montant de 600 000 €. Cette opération serait subventionnée notamment par l'Etat via la DETR. L'annuité d'emprunt nécessaire au financement de cette opération serait couverte par le loyer versé par une société d'exploitation privée (en cours de constitution) composée d'éleveurs, de bouchers, d'usagers, de salariés et de structures interprofessionnelles.
- Commission sports. Mr le Maire informe le conseil municipal que les associations sportives geaunoises se sont vu attribuer respectivement :
 - o Elan Tursan Basket : 1 790 €
 - o Association sportive Geaune Tennis de Table : 650 €
 - o ACLET Judo : 890 €.
- Commission habitat. Rénovation énergétique de logements communaux. Les deux logements situés au 50 et 70 route de Samadet (ancienne gendarmerie) et le presbytère ont été retenus pour ce programme.
- Commission voirie. Pas de travaux programmés en 2020 à Geaune.
- Candidatures à la future présidence de la Communauté. D'ores et déjà, 2 candidats se sont annoncés, s'ils sont réélus maire, bien entendu.

2) SIVU des écoles du Tursan

- Le compte administratif 2019 a été voté
- Rythme scolaire. Après le renouvellement des élus, la question du retour aux 4 jours de classe sera étudiée.

3) SIETOM de Chalosse.

- Le compte administratif a été adopté ; il présente un solde de 162 268 €.

- Le SIETOM organise des manifestations éco responsables.

4) Commerces

- Tabac-presse-jeux. Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a obtenu l'accord du Service des Douanes et de la Confédération des Buralistes de déplacement du bureau de tabac.
- Boucherie. Mr le Maire présente au conseil municipal un projet de bail commercial entre la commune et la Société LITCHE Jérôme prenant effet au 1^{er} janvier 2020. Le conseil municipal accepte les termes de ce bail.

II - RECENSEMENT DE LA POPULATION

A la restitution des données, on a pu constater une augmentation de la population geaunoise. Les chiffres officiels de l'INSEE, à la fin de l'année, viendront confirmer ce constat.

III - PERSONNEL COMMUNAL

- 1) Convention médecine professionnelle 2020. Le conseil municipal approuve les termes de cette convention et autorise le maire à la signer.

IV - FINANCES

- 1) Compte de gestion du receveur - budget de la commune. Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après présentation des différents documents, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- 2) Résultats détaillés

- a. Piscine. S'agissant de la 2^{ème} année d'exploitation de la piscine, Mr le Maire présente un bilan financier pour l'exercice 2019. Il en résulte un équilibre financier grâce à l'attribution de compensation de la Communauté de Communes fixée à 44 280 €.
- b. Camping. En juste équilibre à hauteur d'environ 17 000 €.
- c. Refuge des Augustins. Bilan positif de 3 200 €
- d. Immeuble Clément. Résultat positif de 23 600 €

- 3) Compte administratif budget commune 2019. Présenté par Alain BRÈTHES.

Celui-ci présente à la fin de l'exercice :

- Section de fonctionnement
 - Dépenses : 598 933,18
 - Recettes : 780 294, 21
- Section d'investissement
 - Dépenses : 166 095,12
 - Recettes : 356 228,09

Compte-tenu des restes à réaliser, il en résulte un excédent global de 338 539,20 €.

Mr le Maire quitte la séance. Mr BRÈTHES, maire-adjoint fait procéder au vote. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents.

- 4) Autorisation de mandatement avant le vote du budget. Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à engager,

liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

5) Subvention exercice 2020. L'association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance des Landes a un projet d'édification d'un mémorial de la Résistance Landaise à Téthieu ; elle a donc sollicité la commune afin d'obtenir une subvention. Considérant qu'il est important de laisser aux générations futures un monument à la mémoire de cette période, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros pour d'édification de ce mémorial. Cette dépense sera imputée au chapitre 65, article 6574 du budget 2020.

6) Indemnité des élus. Une loi du 27 décembre 2019 a pour objet, notamment, de revaloriser les indemnités des élus dans les communes de moins de 3 500 habitants. Ainsi, pour la commune de Geaune la hausse est, de droit, de 30 %. Mr le Maire présente au conseil municipal le coût financier de cette décision sachant que l'Etat n'attribue pas de compensation pour les communes de la tranche de celle de Geaune. De plus, il rappelle que le renouvellement du conseil municipal est proche.

Compte-tenu de ces données, après en avoir délibéré le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de maintenir les indemnités des élus telles qu'elles ont été définies par délibération 05-2017-09 en date du 31 mai 2017.

V - RENOUELEMENT D'ADHESION AU SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES

Par délibération du conseil municipal n° DEL-11-2016-07 en date du 28 novembre 2016, Mr le maire a été autorisé à signer une convention avec l'ADACL pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation des Sols à partir du 01/01/2017 et pour une durée de 3 ans. Considérant la qualité du service rendu, et vu les termes de la nouvelle convention, le conseil municipal accepte de renouveler son adhésion à ce service pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

VI - TOUR DES COMMISSIONS

- Travaux. Ils concernent, en priorité, le camping puisqu'un programme sera inscrit au budget 2020. Reste également l'enduit du hall des sports suite à l'incendie des conteneurs en avril 2018.
- Piscine. Une personne s'est présentée pour le poste de MNS. Il n'a pas donné de réponse à l'offre. Il faudra le recontacter.
- Communication - Jumelage. Le Comité a tenu son assemblée générale le 19 février dernier. Pour rappel, il accueillera une classe de CM1-CM2 de l'école Vauban de Village-Neuf du 20 au 26 juin qui sera hébergée à la Cité Verte à Hagetmau. Ces jeunes seront à Geaune pour découvrir la Bastide le lundi 22 juin ; des représentants de la commune, membres du Comité ou élus seront les bienvenus. A prévoir en 2021, le 40^{ème} anniversaire du jumelage à Geaune.

X - DIVERS

1. Jardiéval. Le jardin a été désherbé par la nouvelle équipe.

Le repas organisé le 1^{er} mars a été une réussite ; 60 repas payants.

2. Livre des 700 ans. Un exemplaire en sera offert à Mr Michel GUÉRARD.
3. Rencontre Paysage et Cadre de Vie. La commune a obtenu un diplôme pour le fleurissement en pied de murs.
4. Pigeons. Afin de diminuer la population, des nids seront installés pour stériliser les œufs.
5. Foire. Le 28/03. L'Elan Tursan Basket fait appel aux élus bénévoles.

La séance est levée à 21 h 00.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

BRÉTHES Alain

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

BAILLET Jean-Michel

PLAÏNO David

LE LIARD Denis

DUFAU Sandrine

GRAMOND Laure Absente

LOCHE Bernard

LAPORTERIE Odile

DUPUY Sandrine Excusée

CARBILLET Dominique

LARRAT Jean-Louis